

MAIRIE DE RUFFEC
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Arrêté du Maire pris par délégation du Conseil Municipal au titre de
L'ARTICLE L 2122 -22
Du Code Général des Collectivités Territoriales

**MARCHE DE PRE RECEPTION DE TRAVAUX POUR LA MISE EN CONFORMITE DU SYSTEME
D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE RUFFEC - TRAVAUX DE CREATION, D'EXTENSION, DE
REHABILITATION OU DE RENOUVELLEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES
EAUX PLUVIALES (TRAVAUX DE REHABILITATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT : SECTEUR
TALUJEAU, SECTEUR LECLERC ET CREATION D'UNE FILIERE TEMPS DE PLUIE)**

Le Maire de RUFFEC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,

Vu la délibération n°2020_10_06_09 du Conseil Municipal de Ruffec en date du 10 juin 2020 donnant délégation au Maire au titre de l'article susdit, et notamment son article 1°, 4°,

Vu la délibération n°2023_05_04 du Conseil Municipal de Ruffec en date du 22 mai 2023 relative au marché de maîtrise d'œuvre et de travaux pour la mise en conformité du système d'assainissement de la commune de Ruffec,

Vu le marché de pré réception des travaux d'assainissement portant sur la mise en conformité du système d'assainissement de la commune de Ruffec avec travaux de création, d'extension, de réhabilitation ou de renouvellement du système d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales,

Vu le BP 2024 de l'assainissement,

ARRETE

ARTICLE 1 : Approuve la notification du marché de pré réception relatif aux travaux de création, d'extension, de réhabilitation ou de renouvellement du système d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales à la **société SARP SUD OUEST - ZA DE MOULINVEAU – 6 Rue de la Pierre creuse - 17400 ST JEAN D'ANGELY pour un montant de 58 022,00 € HT.**

ARTICLE 2 : Approuve la signature du marché, pour le règlement de celui-ci, ainsi que toutes les pièces à intervenir.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame le Sous-Préfet et au comptable public.

Fait à Ruffec, le 29 mai 2024

Le Maire,

Thierry BASTIER

